



UNICACCES
GROUPE



Livret

D'ACCUEIL

PRÉSENTATION



Ce livret d'accueil est un document remis à chaque nouvel arrivant au sein d'UNICACCES GROUPE, afin de lui présenter la structure qu'il vient d'intégrer. La remise de ce document symbolise la première étape de votre intégration en tant que salarié ou stagiaire au sein de l'entreprise. A ce titre, le livret d'accueil comporte différentes rubriques vous permettant d'avoir à disposition immédiate les clefs nécessaires pour faciliter vos premiers pas à nos côtés

LE MOT DU DIRIGEANT



« Madame, Mademoiselle, Monsieur

Vous venez d'être recruté(e) au sein d'UNICACCES Groupe. Que cela soit votre premier poste ou bien à la suite d'une carrière déjà riche d'expériences, nous souhaitons que votre intégration se déroule le mieux possible.

Nous avons donc tenté de répondre, à l'aide de ce livret aux questions que vous pourriez vous poser sur votre nouvelle entreprise, mais également sur vos droits et vos devoirs. Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité

de nos prestations, nous y avons joint un questionnaire de satisfaction.

Je suis en effet persuadé qu'ainsi informé, il vous sera plus facile de vous intégrer au sein de notre équipe de travail et de remplir au mieux cette mission qui est la notre: assurer la meilleure des réponses aux besoins de nos clients. Merci d'accorder quelques minutes à la lecture de ce document que nous avons conçu pour vous.

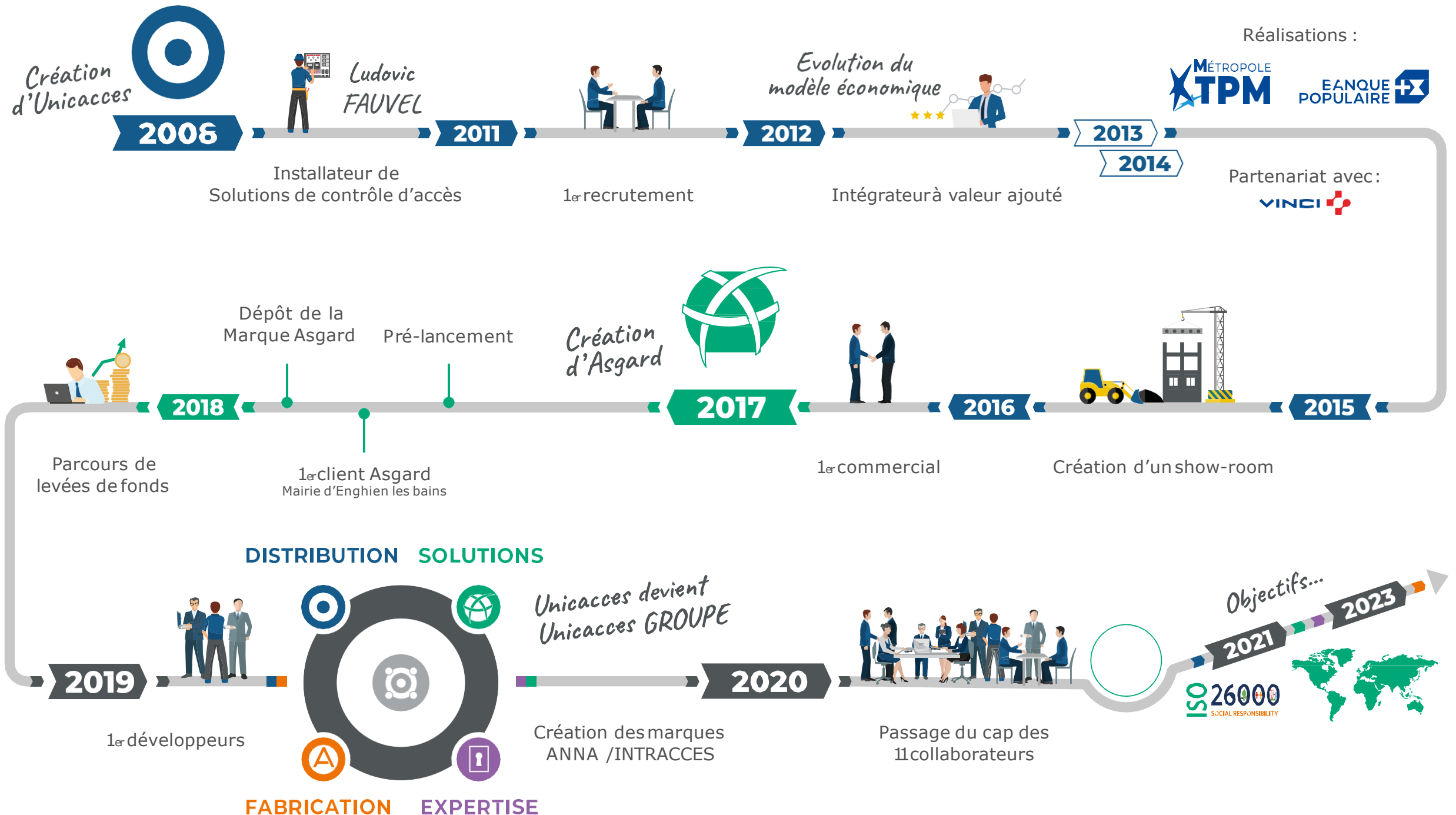
Ludovic FAUVEL



Basée au pied du Luberon, son équipe se déplace principalement sur le quart Sud EST afin de rencontrer ses clients, mais son rayon d'action est à l'échelle du territoire national. Ainsi Ludovic Fauvel explique : « Au vue de notre expérience, nous sommes toujours à l'écoute de nos clients et de nos prospects afin de répondre au mieux à leurs demandes, de coller au plus près à leurs problématiques, c'est pourquoi, un grand nombre nous consulte quelque soit leur implantation en France dans le choix de leur installation et des solutions à trouver à toutes vos problématiques de gestion d'accès, qu'elles soient véhicules ou piétons.. » Avant d'ajouter :

« On analyse le marché et on se met en 4 pour répondre de façon personnalisé à chacun de nos clients »

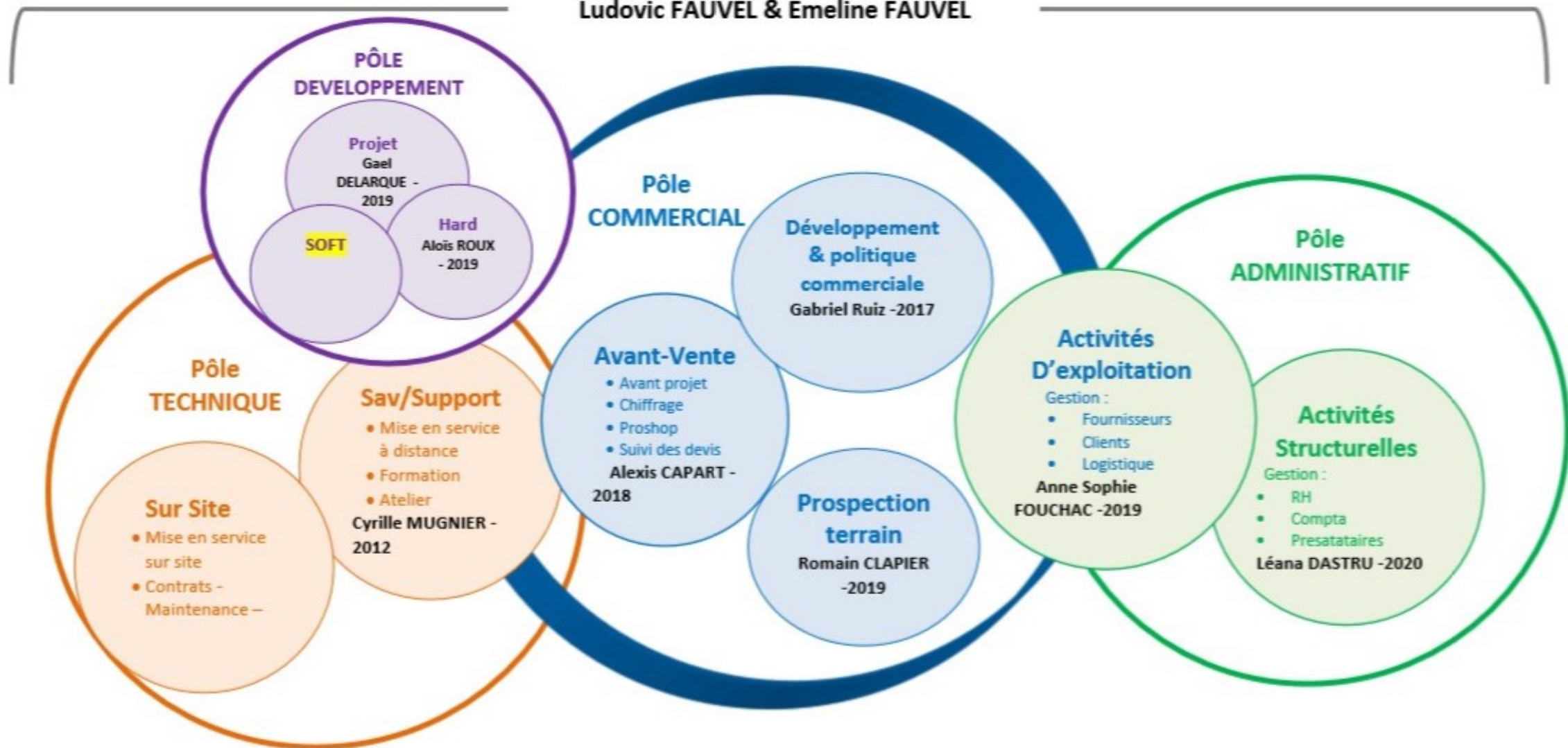
NOTRE HISTOIRE



NOTRE EQUIPE



DIRECTION
Ludovic FAUVEL & Emeline FAUVEL



NOS MARQUES



Unicaces est une société, fondée en 2008. Spécialisée dans l'intégration de solutions de contrôle et de gestion d'accès pour les entreprises, nous n'avons eu de cesse d'évoluer et d'innover dans ce domaine au cours des 10 années écoulées. A ses débuts, l'entreprise Unicaces s'occupait de l'installation de matériel de contrôle d'accès. Puis, elle a évolué se tournant peu à peu vers la distribution de ce matériel avant d'en devenir aujourd'hui distributeur et fabricant.

Aujourd'hui, nous allons plus dans la mutation de notre modèle économique pour métamorphoser en **Unicaces Groupe**. Ainsi après **Asgard**, les marques **Anna** et **Intraces** complètent le dispositif d'évolution de cette entreprise.



Distribution de matériel de contrôle d'accès multi-marques



Installateurs



Paca,
Languedoc-Roussillon



Fabricant de matériel de contrôle d'accès



Intégrateurs



Toute la France



Concepteur de solutions de contrôle d'accès



Distributeurs
(Electriques, courant faible, informatique)
Spécialistes sécurité



Toute la France



Ingénierie, études, conseil en solution de gestion et contrôle des accès



Clients finaux



Toute la France



NOTRE SAVOIR-FAIRE



ACCÈS
PIÉTONS



ACCÈS
VÉHICULES

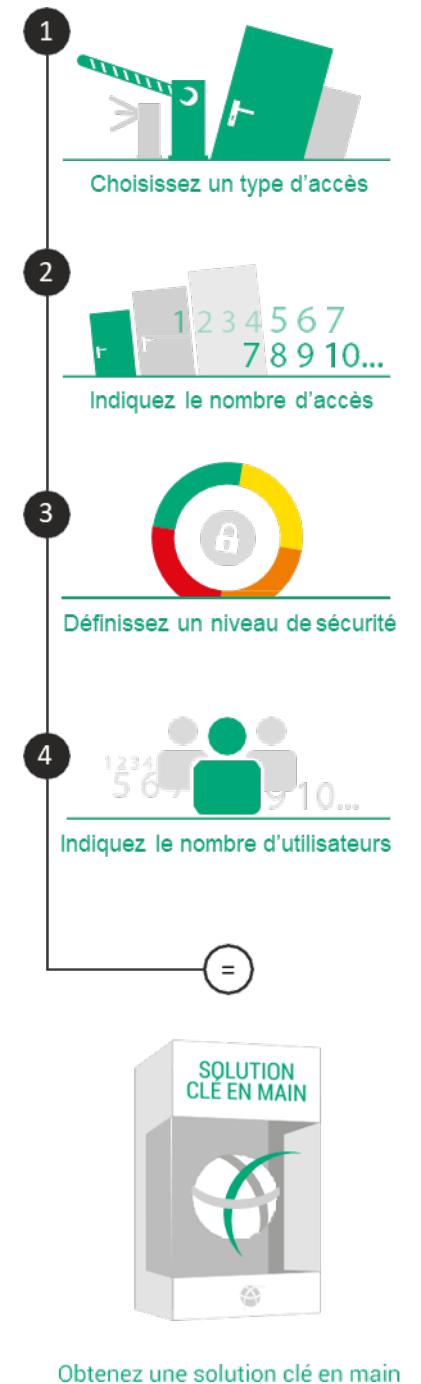
Niveaux de
Sécurité :



Nous proposons à nos clients une gestion unique de leurs accès. Nous définissons, combinons, interfaçons des solutions de contrôle d'accès simple à mettre en place et facile à administrer tout en ayant une multitude de combinaisons de «surveillances» possibles.

L'objectif est d'offrir une solution clés en main, avec l'ensemble du matériel répondant aux besoins du client. Avec l'aide du configurateur et l'assistance Asgard, les clients choisissent eux même le contrôle qu'ils souhaitent mettre en place.

Grâce au logiciel de gestion unique, les clients peuvent contrôler les accès piétons aussi bien que les accès véhicules. Asgard propose un logiciel de supervision et de gestion d'accès ouvert, compatible avec différents matériels et différentes technologies. Le suivi se fait à partir d'une seule et même interface logiciel qui évoluera avec les besoins du site ou de l'entreprise et pourra s'étendre sur plusieurs sites distants.



NOS RÉFÉRENCES

CLIENTS & PARTENAIRES



Unicacces Groupe est devenu un acteur majeur du contrôle et de la gestion des accès. Nous comptons aujourd'hui des centaines de clients et un taux de satisfaction approchant les 100%.

A ce jour, Unicacces Groupe travaille en collaboration avec de nombreuses sociétés et administrations :

ADMINISTRATIONS



Préfecture
du Var



Centre des impôts



Communauté
d'Agglomération de
Toulon



Communauté
Territoriale Sud Lubéron



CCI
Vaucluse



Police Municipale
de Rognac



Déchetterie
Manosque



Mairies de St Cyr sur
mer, d'Aix en Provence,
de Solliès Pont,
Enghein les Bains



CFA de Sainte
Tulle et de
l'Horloge d'Aix en
Provence



Ecole de la Croix
Rouge à Marseille



Collèges de la Tour
d'Aigues, de
Carqueirane, Raimu
de Bagnol



Lycée Militaire Aix
en Provence, Golf
Hôtel de Toulon...

ENTREPRISES ET PME



Occitane en
Provence



Suez
Environnement



Everé Foss/mer



Zéphire ;
Incinérateur Toulon



Bébé 9



Acies Consulting
groupe



Verrerie du
Languedoc



Domaine OTT,
Château de Selle



Autogrill



Intersport

ETABLISSEMENTS BANCAIRES



Banque Chaix



Crédit Agricole



Banque Populaire



Centres hospitaliers de
Toulon, Pertuis, Alès



Pôle médico-social
de Draguignan



CCAS Bollène

NOS VALEURS



Soucieux de s'inscrire dans son environnement, Unicacces Groupe souhaite poursuivre son développement tout en respectant et en renforçant ses valeurs. C'est pourquoi, le groupe a lancé une réflexion complète notamment en poursuivant la mise en place de la RSE. Cette réflexion porte à la fois sur les valeurs présentes dans l'entreprise et sur sa croissance.

Pour cette TPE, le bien-être et le bien-vivre sont au cœur de la réussite.

« Nous avons une équipe soudée et nous contribuons par des rdv informels à créer du lien. Il est important d'allier le courage individuel à la force d'un collectif, de faire prévaloir l'intelligence collective et d'engager l'équipe dans nos projets »

Un travail sur les valeurs partagées de l'entreprise a été engagé fin d'année dernière, et permet d'ancrer des pratiques déjà existantes comme la loyauté, le respect de chacun, les bonnes relations humaines en interne comme en externe.

Et comme l'innovation n'est pas l'apanage des grandes villes, Unicacces Groupe est implanté en zone d'activités rurale à la Tour d'Aigues. Son secteur d'intervention s'étendant de Monaco à Perpignan en passant par Lyon, cette TPE se place de façon stratégique sur le secteur : au sud d'Avignon et au nord des Bouches du Rhône à proximité d'entreprises numériques, d'IT&d'électroniques aussi bien que de structures de formation et de recherche de haut niveau (Kedge, l'Ecole des Mines, Centrale, l'IAE d'Aix en Provence). Cette implantation contribue à créer de l'emploi dans des zones rurales et prouve que l'on peut innover à la campagne ! En parallèle, le groupe fait appel à des partenaires et prestataires locaux pour développer le maillage local.

Mais l'ancrage territorial ne fait pas pour autant oublier à Unicacces Groupe l'objectif à 2023, de s'internationaliser. Exporter ouvre un large panel de possibilités et d'intérêts à une entreprise mais c'est également une opportunité supplémentaire de perdurer dans son marché en interrogeant son positionnement, en s'adaptant à la concurrence...

Ainsi, toujours à l'écoute de ses clients, notre TPE cultive la différence et travaille sur une qualité de service irréprochable.





9

TEMOIGNAGES

SALARIES & STAGIAIRES



« Alors que j'exerçais dans le domaine du contrôle d'accès depuis plusieurs années, j'avais eu l'occasion de croiser la route de Ludovic dans mes précédentes fonctions. Je ne me doutais pas alors qu'il me donnerait l'occasion d'accéder à un poste de chef de projet aussi tôt dans ma carrière professionnelle. Je suis ravi d'avoir rejoint cette équipe dynamique et son projet passionnant »

Gael DELARQUE, Chef de projet – Octobre 2019

« Unicacces est depuis le début un challenge permanent qui me remet en cause d'année en année. J'ai grâce à cela pu évoluer de manière importante dans divers domaines. Les échanges fréquents avec la direction et l'équipe, me permettent d'avoir une bonne vision du développement de l'entreprise et du rôle que j'aurai à y jouer. C'est important aussi pour moi de disposer des moyens pour atteindre mes objectifs et cette entreprise me les fournis. »

**Cyrille MUGNIER, Responsable Technique -
Septembre 2010**

«Technico-commercial de janvier 2016 à décembre 2018, chez Unicacces, c'est avec plaisir que j'ai accepté de témoigner des années passées dans l'entreprise pour laquelle j'ai encore beaucoup d'attachement. Ludovic et Emeline, restent pour moi le patron et la patronne! Ils m'ont beaucoup apporté humainement et professionnellement . Aussi, bien que j'ai choisi d'aller vers d'autres horizons aujourd'hui je ne peux qu'encourager ceux qui souhaitent rejoindre cette entreprise promise à un bel avenir!»

Jérôme PRUDHON, Technico-commercial Itinérant - 2016-2018

« Arrivé en 2018 au sein de la société, je n'imaginais pas l'évolution par laquelle j'allais passer. En effet j'ai commencé en tant que stagiaire dans le pôle

"Recherche et développement" puis j'ai enchaîné sur une alternance en développement Logiciel mais au fur et à mesure que le temps s'écoulait, je me suis rendu compte

que ce n'était pas ma voie. On m'a alors proposé un poste de technico-commercial sédentaire.

Passé mes premières appréhensions j'ai découvert un métier stimulant et enrichissant au quotidien.

En effet je m'épanoui chaque jour en réalisant des chiffrements, des études techniques et j'affectionne particulièrement la satisfaction de nos clients.

L'ambiance au travail est détendue et conviviale, nous avons de nombreux moments de partages et d'échanges renforçant nos liens et notre esprit d'équipe »

**Alexis CAPART, Technico-commercial
Sédentaire – Avril 2018**

En rejoignant l'aventure d'Unicacces Groupe, j'ai pu enrichir et développer mon savoir-faire professionnel. Je suis soutenue et accompagnée depuis le début et dans la continuité par l'ensemble de l'équipe, le tout dans une ambiance au quotidien très conviviale !

Anne Sophie FOUCHAC, ADV – Septembre 2019

«Cette première immersion professionnelle a été une expérience très positive et a considérablement changé ma vision négative du monde de l'entreprise.

La convivialité et l'ambiance bienveillante de cette société m'ont aidé à me sentir à ma place dès ma première semaine. Je remercie tous les collaborateurs d'avoir été présents et à l'écoute lorsque j'avais besoin d'une information ! »

Margot Bareille, Stagiaire - Janvier 2020

***Maintenant c'est à votre tour
de nous rejoindre!***

***N'hésitez pas à nous faire
part de votre avis sur votre
arrivée, votre travail au
quotidien enrichissant ainsi
ce document par votre
témoignage***

LE CADRE DE VIE

LA TOUR D'AIGUES ET SON ENVIRONNEMENT



La Tour d'Aigues

La Tour d'Aigues est un joli village situé dans le département du Vaucluse (84) dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur..

Le village compte environ 4190 habitants, se trouve dans la partie Sud du Luberon et culmine à 270 mètres d'altitude. Il est bordé par la rivière d'Eze. La Tour d'Aigues est la capitale des pays d'Aigues et se situe à 29km environ d'Aix-en-Provence.

La Tour d'Aigues possède un magnifique cadre naturel bordé de nombreuses vignes, de collines et de plaines qui naturellement se marie avec production de pomme de terre, fabrication de vin, d'huile d'olive ou encore de l'élevage de moutons.

Environnement

La tour d'aigues fait partie de la communauté territoriale Sud Luberon.

Aménagement numérique :

- Mise en place de la fibre optique dans la commune

Aménagement agricole :

- La communauté de commune soutient l'agriculture locale, durable et encourage à consommer local avec les commerces de proximité. Pour cela, les producteurs locaux sont soutenus dans leur initiative de produire Bio, CôtéLub encourage les projets de création de magasins de producteurs en étant leur partenaire.

Développement économique :

- Des prêts d'honneur pour aider les créateurs d'entreprises
- Divers soutiens aux entreprises lié à la crise du COVID19
- Mise en place d'une charte entreprendre durablement en Luberon. Il est proposé aux entreprises implantées sur le territoire de s'engager dans une démarche de progrès en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Le but est d'inciter les entreprises à s'engager dans cette démarche et de les accompagner.

Culture locale et Patrimoine

Le village possède :

Patrimoine religieux :

- Le parc naturel régional du Luberon
- L'Eglise de Notre-Dame
- Trois chapelles : Chapelle Notre-Dame-de-Pitié, Chapelle de Pénitents Blancs, Chapelle Saint-Christophe.
- Un monument aux morts.

Patrimoine civil :

- Château de La Tour-d'Aigues

Patrimoine agricole :

De nombreuses coopératives ainsi qu'un moulin à huile.

Patrimoine culturel:

- Bibliothèque municipale

Le village est aussi rythmé par de nombreux évènements qui se déroulent au cours de l'année.



LE CADRE DE VIE

AU TRAVAIL



Les Horaires

L'agence est ouverte :

Du lundi au jeudi: 09h00 - 12h00
14h00 - 17h00
Et le vendredi: 09h00 - 12h00
14h00 - 16h00

Les réceptions de marchandises se font :

Du lundi au vendredi: 09h00 - 12h00
14h00 - 16h00

Chaque membre du personnel peut être mis à contribution en terme de présence pour que ces horaires soient respectés

Les pauses

Elles sont autorisées à la fréquence et à la durée estimées correctes par le personnel sous réserve de la bonne exécution de ses missions.

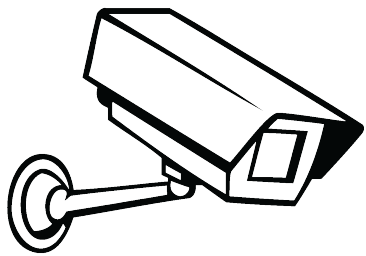
Les badges d'accès

Les locaux d'UNICACCES Groupe servent à présenter les produits vendus en contrôle d'accès aussi la plupart des portes sont équipées de serrures électroniques. Leurs déverrouillages se fait par badges ou code (accès cuisine / showroom – salle de réunion). Votre badge vous sera remis par le responsable technique. Ce dernier attribue vos droits d'accès en fonction de votre mission dans la société. Toutefois, il reste de la responsabilité de la direction de prendre les décisions d'autorisation ou non d'accès.

Procédure en cas de perte de badge la direction ou votre responsable hiérarchique directe doivent en être informés au plus tôt ainsi que des circonstances. Le badge n'est pas payant. La direction se réservant néanmoins le droit de revenir sur cet état de fait en cas d'abus et après analyse des conditions ayant conduit à la perte du badge.

LE CADRE DE VIE

AU TRAVAIL



Information sur la vidéo-surveillance

L'ensemble des extérieurs du bâtiment sis 24, chemin des vieilles vignes 84240 la Tour d'aigues ainsi que les lieux de stockages, de déchargements et les communs sont sous vidéosurveillance constante.

Ce déploiement de caméra a pour but de permettre aux clients de matérialiser les compétences d'UNICACCES Groupe, autant que de viser la sécurisation des locaux cités précédemment.

Information sur la biométrie

Depuis le 6 juin 2016, 2 lecteurs biométriques utilisant la reconnaissance du réseau veineux par un lecteur Biovein et du doigts de la main par lecteur MAVP sont utilisés pour limiter et contrôler l'accès à la zone de stockage d'UNICACCES et le local technique et informatique.

Les lecteurs utilisés et leur traitement répondent aux règles énoncés dans le texte de référence:
Autorisation Unique AU-019
Texte officiel : Délibération n°2009-316 du 07/05/2009

L'objectif est de protéger l'intégrité de ces pièces citées en ne laissant l'accès qu'aux seuls utilisateurs concernés (dirigeant, responsable technique..)

Les données personnelles concernées sont:
l'identité des personnes au travers de leurs nom, prénom et gabarit du réseau veineux du doigt
le déplacement des personnes au travers de la porte utilisée, la plage horaire d'accès, les dates et heures d'entrée.
Sont exclues les images ou photographies du réseau veineux.

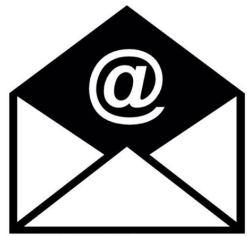
Concernant ces 2 informations, il vous est demandé de bien vouloir signer après avoir pris connaissance de cet état de fait, l'attestation d'information sur ces systèmes en fin de livret.

LA VIE PRATIQUE

INFORMATIONS & COMMUNICATION



Des moyens de communication sont mis à votre disposition. Il est rappelé que le traitement des informations au travers de ces moyens de communications sauf mention contraire explicite et occasionnelle ne saurait avoir de caractère d'urgence. Les éventuels messages en dehors de vos horaires de travail n'ont jamais vocation à être traités immédiatement



Téléphone soumis à une utilisation raisonnée

Messagerie interne son utilisation est soumise à la charte informatique p16. Elle a pour vocation de se transmettre des informations qui nécessitent un traitement ultérieur ou essentiels

SLACK permet également les échanges instantanées. Cet outil a pour vocation de se transmettre des informations non essentielles qui peuvent être traitées rapidement.

CODIAL est l'outil de gestion clients et fournisseurs. Toutes les communications avec ces derniers doivent être intégrées à la Ged du logiciel. Codial permet également de gérer les appels téléphoniques à destination de personnels non présents. Il permet de laisser des notifications complétées en remplissant l'ensemble des champs. Cet outil est le cœur de l'activité commerciale de l'entreprise

Panneau d'affichage, il vous permet de retrouver dans le hall principal l'ensemble des affichages obligatoire en entreprise mais c'est aussi un vecteur d'échange. Partagez-y vos idées, les remontées terrains et l'ensemble des données importantes pour l'organisation de l'entreprise (utilisation salle de réunion, visites showroom, indicateurs de performance)

De manière mensuelle, une réunion de présentation des principaux chiffres et l'état d'avancement des projets, des affaires par service est organisée par les responsable de service et concerne l'ensemble du personnel. Ensuite des points plus informel autour du panneau d'affichage.

Ces moyens ne remplacent pas l'échange oral direct entre collaborateurs qui doit être en toutes circonstances où cela est possible privilégié.

Il est de tradition chez UNICACCES Groupe que les personnels présents dans le bâtiment partagent un café chaque matin entre 8h30 et 8h45. C'est l'occasion de partager avec l'équipe des informations sur votre charge de travail, vos succès et/ou vos difficultés. Dons n'hésitez jamais à vous exprimer dans ces moments, il y a toujours des solutions !



codial



LA VIE PRATIQUE

PLAN D'ACCES



Adresse postale

24 chemin des vieilles vignes
ZA Le Revol
84240 La Tour d'Aigues

Coordonnées:

Téléphone: 04 90 68 20 65
Fax: 09 72 43 44 75
Email: contact@unicacces.fr

Coordonnées GPS

Latitude : 43.724537
Longitude : 5.539501

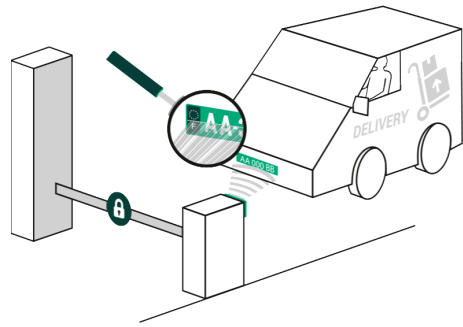
Accès Routier depuis la gare TGV D'Aix en Provence

1. Prendre la D9
2. Succession de virages sur 0.2 km
3. Continuer à droite: D9
4. Traversée de Aix-en-Provence
5. Prendre à droite: A51 / E712
6. Continuer sur : N296 / E712
7. Continuer sur : A51 / E712
8. Prendre sortie 15 en direction de Pertuis – Péage 1€30
9. Au rond-point, prendre la 1ère sortie: D556 en direction de Pertuis, Escota, Gendarmerie
10. Continuer sur : D956
11. Contourner Pertuis
12. Au rond-point, prendre la 3ème sortie: D973 / Route cavaillon, Bas Vidalet
13. Au rond-point, prendre la 2ème sortie: D973 / Route cavaillon, Bas Vidalet
14. Au rond-point, prendre la 1ère sortie: D973 / Pertuis
15. Au rond-point, prendre la 2ème sortie: D973 / Boulevard Jules FERRY
16. Au rond-point, prendre la 1ère sortie: Boulevard Jean GUIGUES
17. Poursuivre sur le Boulevard Jean GUIGUES jusqu'au rond point Delattre de TASSIGNY
18. Au rond-point, prendre la 2nde sortie: D956 / Avenue du 8 Mai
19. Rejoindre la D956 direction la Tour d'aigues
20. Entrer dans La Tour-d'Aigues
21. Au rond-point, Boulevard de Saint-Roch, prendre la 2nde sortie: Le Révol
22. Prendre à droite: Le Plan Sud
23. Continuer sur : Rue Marcel Pagnol
24. Prendre à droite: Chemin des Vieilles Vignes



LA VIE PRATIQUE

CIRCULATION & STATIONNEMENT / SECURITE

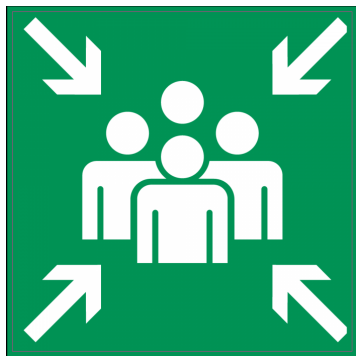


Tous les personnels se doivent de respecter le code de la route; d'informer la direction d'UNICACCES groupe ou la responsable administrative en cas de perte de point, de suspension ou de perte de permis de conduire. Par ailleurs, chaque salarié est tenu de présenter régulièrement son permis de conduire aux responsables préalablement cités.

Les véhicules utilitaires sont mis à disposition uniquement à des fins professionnels même lorsque ces derniers sont à disposition permanente

Les véhicules sont équipés de carnet de bords et de carte essence. Le carnet de bord est à présenter chaque début de mois à la responsable administrative pour le relevé du kilométrage; permettant ainsi d'alimenter le tableau de suivi des véhicules en termes d'entretien. Chaque véhicule contient à son bord une trousse de secours qu'il convient de vérifier au moins une fois par an.

Les places de stationnement sont à la disposition du personnel sur le parking d'UNICACCES ou aux abords immédiat du bâtiment.



Soyez vigilant le parking est un espace partagé. Unicacces Groupe est une entreprise mais également un lieu de vie, enfants et animaux peuvent être présents sur le parking. Leur sécurité est l'affaire de chacun!

L'entrée du parking est le point de rassemblement en cas d'incendie. En cas de déclenchement des sirènes, il est impératif d'évacuer le bâtiment et de se rassembler à l'extérieur. Le bâtiment d'Unicacces est équipé de blocs autonomes d'éclairage de sécurité en divers points. Ils guideront votre évacuation si nécessaire.

Les plans de sécurité sont disponibles dans le hall du rez de chaussé et du 1^{er} étage. Ils précisent les emplacement des extincteurs. Vous devez impérativement vous informer dès votre 1^{ere} journée dans les locaux de leurs position.

Unicacces Groupe, n'est pas soumis à la réglementation dédiée aux établissements recevant du public. Mais dans le but d'améliorer ses pratiques, un registre de sécurité sera prochainement mis en place et consultable auprès de la responsable administrative.

A noter également qu'une trousse de secours est à la disposition de tous dans l'espace commun, dans le hall du rez de chaussé.



VOTRE BULLETIN

DE SALAIRE



UNICACCES
24 CHEMIN DES VIEILLES VIGNES
ZA LE REVOL
84240 LA TOUR D AIGUES
Siret : 50779862700034 Code Naf : 4669A
Urssaf/Msa : 9372052024585

BULLETIN DE SALAIRE
Période : Janvier 2020
500062

Matricule : 00015
N° SS : 189069 **3**

Emploi :
Statut professionnel :
Niveau : IV
Echelon : 1 **4**

Entree : 2019
Ancienneté : mois **1**

Convention collective : Commerces de gros

Eléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales
Salaires de base	151.67	13.4423		2 038.80	
Heures mensuelles majorées 25%	17.33	16.8029		291.19	
Sous total Salaires de base	169.00			2 329.99	
Congé sans solde 010120-050120	-20.64	12.6916	261.95		
Congé sans solde, heures majorées	-2.36	15.8645	37.44		
Avantage en nature voiture				220.00	
Commissions	250.00	1.0000		250.00	
Salaires brut				2 500.60	
Santé					2 500.60 7.0000 175.04
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès					2 500.60 0.2700 6.75
Complémentaire - Incap. Inval. Décès	2 500.60	0.1800	4.50		3 428.00 1.0000 34.28
Complémentaire - Santé					2 500.60 1.7000 42.51
Accidents du travail & mal. professionnelles					2 500.60 8.5500 213.80
Retraite					2 500.60 1.9000 47.51
Sécurité Sociale plafonnée	2 500.60	6.9000	172.54		2 500.60 6.0100 150.29
Sécurité Sociale déplafonnée	2 500.60	0.4000	10.00		2 500.60 3.4500 86.27
Complémentaire Tranche 1	2 500.60	4.0100	100.28		2 500.60 4.2000 105.02
Famille					2 500.60 0.9660 24.15
Assurance chômage					
Autres contributions dues par l'employeur					
Autres contributions dues par l'employeur					
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu	2 497.87	6.8000	169.86		
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu	2 497.87	2.9000	72.44		
Exonérations de cotisations employeur					-22.65
Exonération sociale sur HC/HS	253.78	-11.3100	-28.70		
Total des cotisations et contributions			500.92		9 862.97
Avantage en nature voiture	-220.00		220.00		
Réintégration fiscale	34.28				
Exonération fiscale sur HC/HS	253.78				
Net à payer avant impôt sur le revenu				1 779.68	12
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	36.30				
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS	1 852.62	-3.6000	66.69		
Taux personnalisé					
Net payé				1 712.99	

	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements
Mensuel	146.00	14.97	2 500.60	3 096.26	1 852.62	862.97	3 143.57	3 363.57	217.70
Annuel	146.00	14.97	2 500.60	3 096.26	1 852.62	862.97	3 143.57	3 363.57	217.70
	Congés N-1	Congés N							
Acquis		4.60							
Pris		2.00							
Solde		2.60							

13 Net payé : 1 712.99 euros
Paiement le 05/02/2020 par Virement

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée. Informations complémentaires : www.service-public.fr

LE SALAIRE CHEZ UNICACCES GROUPE EST VERSE ENTRE LE 05 ET AU PLUS TARD LE 10 DU MOIS SUIVANT RETRIBUE

Identification du salarié

- 1: Vos coordonnées personnelles
- 2: Votre état de congés, pensez à le vérifier chaque mois
- 3: Votre numéro d'immatriculation à la Sécurité Sociale, vérifiez le dès votre 1^{er} bulletin
- 4: Votre emploi, fonction et ancienneté dans le société

Détermination du Salaire

Traitement de base et compléments du traitement

- 5 : Votre traitement de base
- 6 : Commissions ou primes, pensez à les vérifier chaque mois
- 7 : Le salaire est soumis à des cotisations obligatoires de Sécurité Sociale, de retraite (CNRACL & IRCANTEC), de chômage, à la cotisation sociale généralisée (CSG). Des cotisations volontaires (retraite complémentaire, mutuelle) peuvent s'ajouter.
- 8 : Montant salarial servant de base au calcul des cotisations.
- 9: Les cotisations patronales figurent sur le bulletin pour information.
- 10: Votre temps de travail (temps plein - temps partiel).

Informations Fiscales

- 11: Montant des salaires imposables à déclarer à la Direction des Impôts.
- 12: Montant Net gagné avant impôt
- 13 : Montant Perçu après paiement de l'impôt

Soyez un acteur du service RH pas un spectateur; une question, une interrogation sur une donnée, parlez-en!

VOS FRAIS

PROFESSIONNELS

Vous pouvez la retrouver sur le serveur informatique : Z:\INTERNE\IV. COMMUNICATIONS INTERNES\1705 - Note de service FRAIS.pdf

En tout état de cause, votre responsable peut vous fournir des versions actualisées si besoin.

A noter:

Les remboursements ne sont possible que sur une note de frais avec facture au nom d'UNICACCES ou tickets de caisse faisant apparaître obligatoirement -> Nom /Fonction / Société de la personne invitée (le cas échéant).

Attention:

Les tickets de cartes bancaires ne sont pas valables.

Pour des raisons d'organisation et de suivi comptable, seuls seront pris en compte les factures ou tickets donnés datant de moins de 2 mois et présentant la TVA.

NOTE DE FRAIS		UNICACCES						
NOM:			du MOIS de			2017		
N°	DATES	CLIENTS	VILLES	OBSERVATIONS	INVITATIONS	Montant TTC	Montant HT	Montant TVA
1								
2								
3								
5								
6								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
					Total frais	0,00	0,00	
MONTANT DES INDEMNITES KILOMETRIQUES :						0,00	0,00	
VIREMENT					VISA DU DEMANDEUR	TOTAL	0,00	0,00
								0,00

SARL Unicaces, 24 Chemin des vieilles vignes - ZA Le Revol- 84240 La Tour d'Aigues

[illegible]

VOS PROTECTIONS

SANTE & PREVOYANCE



UNICACCES a souscrit pour vous auprès des organismes suivants:

La mutuelle d'entreprise -> MMA – MMA IARD Assurance Mutuelles - société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 440 048 882

MMA IARD – RCS LE Mans 440 048 882

Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9

Un bulletin individuel d'affiliation au contrat AFFIPRO MMA SANTE COMMERCE DE GROS doit vous être remis lors de la signature de votre contrat. Si vous souhaitez avoir plus de renseignements sur les limites de remboursement liées à ce contrat, n'hésitez pas à rencontrer la responsable administrative.

La Prévoyance -> SWISSLIFE – *Service Clients et intermédiaires CS 50003 59897 Lille CEDEX 9*

Un bulletin individuel d'affiliation au contrat prévoyance Entreprise doit vous être remis lors de la signature de votre contrat. Vous avez dès lors des garanties décès sous forme de capitaux, en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité permanente.

VOS CONGES

FICHE DE CONGES			
24 Chemin des vieilles vignes - ZA Le Revol			
84240 LA TOUR D'AIGUES			
Tel: 04.90.68.20.65			
eMail: contact@unicaces.fr			
NOM DU COLLABORATEUR			
		Prénom NOM	
CONGES PAYES			
Date du 1er jour d'absence:	xx/xx/20xx		
Jour de reprise:	xx/xx/20xx		
CONGES EXCEPTIONNELS			
(événement familial, congé sans solde, ...)			
Date du 1er jour d'absence:			
Jour de reprise:			
Motif:			
Date de la demande*:			
Signature du collaborateur:			
Date de la réponse:			
Signature et nom du responsable hiérarchique			
* Pour les congés annuels d'été, la demande de congés doit être adressée à votre responsable hiérarchique un mois avant la prise effective des congés			

Les demandes de congés sont à réaliser dans délais de 15 jours minimum avant la date souhaitée de départ et ce afin de prévoir l'organisation de service. Une tolérance est cependant accordée en cas de contrainte urgente dont votre supérieur devra être informée dans les meilleurs délais;

Vous pouvez la retrouver sur le serveur informatique : Z:\INTERNE\IV. COMMUNICATIONS INTERNES\1904 - Fiche de congés.pdf

En tout état de cause, votre responsable peut vous fournir des versions actualisées si besoin.



04 90 68 20 65

rh@unicacces.fr

www.unicacces-groupe.com

Z.A. Le Revol, 24 chemin des vieilles vignes
84240 La Tour d'Aigues





UNICACCES
GROUPE



Charte

INFORMATIQUE

CHARTRE INFORMATIQUE

Partie I: OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION



Ce texte, bien qu'ayant un caractère réglementaire, est avant tout un code de bonne conduite. Il a pour objet de préciser la responsabilité des utilisateurs et de la société UNICACCES, en accord avec la législation afin de garantir un usage correct des ressources informatiques et des services Internet. Il rappelle les sanctions encourues par les éventuels contrevenants. La charte est liée au règlement intérieur, ce qui lui donne un caractère impératif. La présente charte détermine les conditions d'utilisation et d'accès aux ressources informatiques de l'université.

Tout personnel qui est accueilli dans les locaux de la société UNICACCES signe implicitement l'acceptation des termes de la présente charte.

Définitions de termes

➤ Ressources Informatiques

Sont notamment constitutifs de moyens informatiques, les serveurs, stations de travail, postes de consultation, les réseaux internes et externes de la société UNICACCES, les micro-ordinateurs ainsi que l'ensemble du parc logiciel, des bases de données, des produits multimédias ou des périphériques affectés au fonctionnement de l'informatique.

➤ Services Internet

La mise à disposition par des serveurs locaux ou distants de moyens d'échanges et d'informations diverses : Web, messagerie, ...

➤ Utilisateurs:

Les personnels utilisant les systèmes informatiques mis à leur disposition et toute personne qui, à titre habituel ou non, professionnel ou non, est autorisée à accéder aux moyens informatiques de la société UNICACCES

➤ Compte

La connexion à des ressources permettant d'avoir un espace disque, une adresse e-mail, et d'accéder aux logiciels correspondant à la fonction exercée.

➤ Conditions générales d'utilisation

L'utilisation des moyens informatiques est limitée aux seuls besoins de l'activité et de la vie de la société. Toute autorisation prend fin lors de la cessation même provisoire de l'activité professionnelle qui l'a justifiée.

Toute autre utilisation des moyens informatiques de la société UNICACCES doit être préalablement autorisée par le dirigeant d'UNICACCES. Sont strictement prohibées les utilisations contraires aux lois et règlements en vigueur et notamment celles qui sont de nature à porter atteinte aux bonnes mœurs, à la dignité, à l'honneur, ou à la vie privée des personnes.

CHARTRE INFORMATIQUE

Partie II: DROITS, GARANTIES & OBLIGATIONS



Règles générales

Les utilisateurs sont tenus de respecter la charte des bons usages de l'informatique de la société UNICACCES.
Les utilisateurs doivent respecter les lois et règlements en vigueur ainsi que les règles de courtoisie et de politesse lors de l'utilisation des moyens informatiques de la société UNICACCES
Les utilisateurs doivent faire une utilisation non-abusive des moyens informatiques auxquels ils ont accès.
Les utilisateurs doivent respecter les mesures de sécurité des moyens informatiques prévues dans la présente charte

Pénétration non autorisée dans les moyens informatiques

La pénétration non autorisée et le maintien dans un moyen informatique par un utilisateur sont interdits.
Les utilisateurs ne doivent pas utiliser ou tenter d'utiliser le compte d'un tiers. Est également interdite toute manœuvre qui viserait à accéder aux moyens informatiques sous une fausse identité ou en masquant l'identité véritable de l'utilisateur

Utilisation des comptes et des dispositifs de contrôle d'accès

Les utilisateurs doivent prendre toutes mesures pour limiter les accès frauduleux aux moyens informatiques, et à ce titre ils doivent notamment :

- Veiller à la confidentialité des comptes utilisateurs qui leur sont attribués à titre strictement personnel.
- Ne pas prêter, vendre ou céder les comptes utilisateurs, codes et autres dispositifs de contrôle d'accès ou en faire bénéficier un tiers.
- Se déconnecter immédiatement après la fin de leur période de travail sur le réseau ou lorsqu'ils s'absentent.
- Informer immédiatement le dirigeant de toute tentative d'accès frauduleux ou de tout dysfonctionnement suspect.
- S'assurer que les fichiers qu'ils jugent confidentiels ne soient pas accessibles à des tiers.
- Ne pas connecter un matériel sur le réseau de la société UNICACCES sans autorisation.
- Ne pas utiliser de logiciels sans en avoir préalablement acquis la licence.

CHARTRE INFORMATIQUE

Partie II: DROITS, GARANTIES & OBLIGATIONS



Charte éditoriale

Cet article s'impose à tout membre de la société UNICACCES, souhaitant publier des informations ou des documents sur les sites de la société.

L'usage du droit de publication devra respecter toute réglementation applicable dans ce domaine:

- Respect des droits d'auteurs, du régime juridique des licences publiques et de la législation liés aux documents écrits et audiovisuels : chaque auteur devra s'assurer qu'il a le droit de diffuser les documents qu'il propose
- L'article L 122-5 du code de la propriété intellectuelle n'autorisant que les " copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective " et " les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration ", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans consentement de l'auteur est interdite, les citations devront être courtes et leur source clairement indiquée.
- Respect du droit à l'image : il convient de vérifier que les images sont bien libres de droits ou d'obtenir une autorisation écrite du détenteur de ces droits
- Conformément à l'article 34 de la loi " Informatique et Libertés " du 6 janvier 1978, les personnes citées disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent.
- S'interdire tout propos injurieux, diffamatoire, raciste, homophobe, sexiste, toute incitation à la haine raciale, toute attaque personnelle portant atteinte à la dignité d'une personne ou d'une fonction.

Rôle du Support informatique (ressources internes ou prestataire externe)

Les ressources informatiques de la société UNICACCES sont administrées par le Support informatique sous contrôle du dirigeant, qui s'engage à prendre toute disposition utile pour permettre le bon fonctionnement des ressources informatiques communes.

De ce fait, il :

- autorise les accès aux moyens informatiques.
- attribue les comptes et les mots de passe ou tout autre dispositif permettant l'accès aux moyens informatiques conformément à la politique de la société.
- assure le fonctionnement et la disponibilité normale des moyens informatiques.

CHARTRE INFORMATIQUE

Partie II: DROITS, GARANTIES & OBLIGATIONS



Rôle du Support informatiques (ressources internes ou prestataire externe) (suite)

Pour des nécessités de maintenance, de gestion technique, ou réglementaire , le Support informatique (ressources internes ou prestataire externe) peut être amené à :

- Analyser et contrôler l'utilisation des ressources matérielles ou logicielles ainsi que les échanges via le réseau, dans le respect de la législation applicable et notamment de la loi sur l'informatique et les libertés
- Surveiller en détail les sessions de travail d'un utilisateur soupçonné de non respect de la charte. Dans ce cas, il devra en informer le dirigeant d'UNICACCES.
- Prendre les dispositions nécessaires à l'encontre d'un utilisateur ou d'un matériel informatique qui gênerait le bon fonctionnement des ressources informatiques.
- Effacer ou compresser, les fichiers excessifs ou sans lien direct avec une utilisation normale du système informatique.

Modification et altération des moyens informatiques

En dehors des modifications ne portant pas atteinte au bon fonctionnement des moyens informatiques, aucune modification des environnements logiciels, matériels et périphériques ne pourra être effectuée sans l'accord préalable du dirigeant de la société. Par modification d'environnement on entend toute suppression ou ajout de composants logiciels ou matériels ou tout paramétrage pouvant affecter le fonctionnement normal des moyens informatiques.

L'introduction, l'utilisation, la diffusion de tout dispositif logiciel ou matériel qui pourraient altérer les fonctionnalités des moyens informatiques sont interdites.

CHARTRE INFORMATIQUE

Partie III: NON RESPECT DES OBLIGATIONS



Responsabilité des utilisateurs

Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qu'il fait des moyens informatiques de la société UNICACCES ainsi que de l'ensemble des informations qu'il met à la disposition du public.

Chaque titulaire de comptes, ou d'un dispositif de contrôle d'accès, est responsable des opérations locales ou distantes effectuées depuis son compte ou sous le couvert des dispositifs de contrôle d'accès qui lui a été attribué.

Chaque utilisateur reconnaît que toute violation des dispositions de la présente charte ainsi que, plus généralement, tout dommage crée à la société UNICACCES ou à des tiers engagera sa propre responsabilité.

Mesures applicables par le support informatique

➤ Mesures d'urgence

Le Support informatique (ressources internes ou prestataire externe) peut en cas d'urgence :

- Déconnecter un utilisateur, avec ou sans préavis selon la gravité de la situation
- Isoler ou neutraliser provisoirement toute donnée ou fichier manifestement en contradiction avec la charte ou qui mettrait en péril la sécurité des moyens informatiques

Conséquences des manquements à la charte et poursuites

➤ Mesures donnant lieu à information

Sous réserve que soit informé le dirigeant, les responsables informatiques peuvent :
avertir un utilisateur

- limiter provisoirement les accès d'un utilisateur
- à titre provisoire, retirer les codes d'accès ou autres dispositifs de contrôle d'accès et fermer les comptes
- effacer, compresser ou isoler toute donnée ou fichier manifestement en contradiction avec la charte ou qui mettrait en péril le fonctionnement des moyens informatiques

CHARTRE INFORMATIQUE

Partie III: NON RESPECT DES OBLIGATIONS



Sanctions disciplinaires

Les utilisateurs ne respectant pas les règles et les obligations de la charte sont également passibles de sanctions disciplinaires telles que le prévoit le règlement intérieur.

Poursuites civiles et pénales

Tout utilisateur qui contreviendrait aux règles aux règles précédemment définies peut s'exposer à des poursuites civiles et/ou pénales prévues par les textes en vigueur (articles 323-1 à 323-7 du code pénal).

Partie IV: PUBLICITÉ ET VALIDATION

Conséquences des manquements à la charte et poursuites

Cette charte informatique à été approuvée et co-construite avec les membres du personnel présents à sa création.
Il est communiqué à chaque nouveau membre du personnel par l'intermédiaire du livret d'accueil.

Remis à jour et entre en application le 20/07/2020.
Fait à La Tour d'Aigues

Ludovic Fauvel – dirigeant





04 90 68 20 65

rh@unicacces.fr

www.unicacces-groupe.com

Z.A. Le Revol, 24 chemin des vieilles vignes
84240 La Tour d'Aigues

